



*Appel d'offres VIVEA
13/12/2011*

APPEL D'OFFRES 2012 2013

Fonds Social Européen

PICARDIE

A L'ATTENTION DES ORGANISMES DE FORMATION

SOMMAIRE

Le contexte	Page 3
Les modalités de mise en œuvre	Page 4
Les bénéficiaires des formations	Page 4
Les actions de formation	Page 4
Les thématiques finançables	Page 5
La prise en charge financière	Page 8
Les pièces à fournir	Page 9

LE CONTEXTE

Créé en 1957 par le traité de Rome, le **Fonds social européen** est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi. Il soutient la mise en œuvre de la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE).

Avec le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le Fonds de cohésion, le Fonds social européen est l'un des trois Fonds structurels de l'Union européenne dont la mission consiste à réduire les écarts de développement et à renforcer la cohésion économique et sociale entre pays et régions de l'Union européenne.

Le FSE soutient les projets des organismes publics ou privés visant les priorités suivantes :

- anticiper et gérer les mutations économiques en agissant en amont sur les compétences des actifs ;
- favoriser le retour et le maintien dans l'emploi ;
- intégrer les personnes défavorisées et lutter contre les discriminations dans l'emploi ;
- améliorer le système d'éducation et de formation ;
- promouvoir les partenariats et renforcer la capacité des services publics, des partenaires sociaux et des ONG en matière d'accès au marché du travail.

Le FSE bénéficie ainsi aux groupes les plus exposés au chômage et à l'exclusion, comme les travailleurs âgés afin de favoriser la reconnaissance de leur expérience professionnelle, les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les actifs bénéficiant peu de la formation professionnelle ou les femmes par des mesures actives en faveur de l'égalité professionnelle.

¹ L'article R 950-4 du code du travail stipule : « les actions de formation [...] se déroulent conformément à un programme qui, établi en fonction d'objectifs préalablement déterminés, précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre et définit un dispositif permettant de suivre l'exécution de ce programme et d'en apprécier les résultats».

LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Ce cofinancement permet la prise en charge financière de programmes de formation par le FSE et VIVEA, lesquels sont proposés par les organismes de formation et élaborés en réponse à l'appel d'offres organisé par VIVEA. Le financement sera assuré à 40 % par le FSE et 60 % par VIVEA.

La réponse à cet appel d'offre s'effectue sous la forme de demande de financement de formation, envoyée par l'organisme de formation, au plus tard le dernier jeudi du mois précédent une session d'instruction sur l'extranet de VIVEA (<http://www.vivea.fr>), l'accord de prise en charge ou le refus est notifiée lors de la session d'instruction qui a lieu le troisième jeudi du mois (sauf aux mois de juillet et d'août).

Ce cofinancement sera attribué par l'équipe technique de VIVEA, après étude de la demande, au cours des sessions mensuelles d'instruction. Le prix d'achat est arrêté en fonction de la demande et au vu d'une grille de priorités définie par les membres du comité régional composé de représentants de la profession.

Conformément à nos procédures, les actions de formation pourront démarrer au plus tôt 15 jours après les sessions d'instruction (soit 15 jours après le troisième jeudi).

Un bilan régulier de l'utilisation des fonds du FSE et des fonds VIVEA sera présenté au comité à chacune de ses réunions.

Le prix d'achat de ces formations sera étudié sur la base du coût unitaire à l'heure stagiaire.

NB : L'organisme de formation n'a qu'une demande à renseigner pour bénéficier du financement FSE dans le cadre de cet appel d'offres.

LES BENEFICIAIRES DES FORMATIONS

Les bénéficiaires des formations sont les exploitants, les conjoints collaborateurs travaillant sur l'exploitation, les aides familiaux et cotisants de solidarité exerçant leur activité sur la région Picardie, et à jour de leur contribution à la formation professionnelle.

LES ACTIONS DE FORMATION ET THEMATIQUES

Le FSE permet le financement d'actions de formation. Elles doivent porter sur l'amélioration ou l'acquisition, dans le cadre de la formation professionnelle continue, des connaissances et des compétences professionnelles.

Elles devront se terminer **au plus tard le 31 décembre de chaque année.**

Une action de formation est éligible si les conditions suivantes sont respectées:

- Les destinataires des formations sont contributeurs VIVEA,
- L'action répond à tous les critères de cet appel d'offres.

Les formations sollicitant ce financement devront porter sur les thématiques suivantes :

Thématiques	Enjeux	Compétences
<p>Volet économique du développement durable</p>	<p>Réduire les coûts de production en maîtrisant les charges d'exploitation en cohérence avec le système de production ;</p> <p>Mieux valoriser les produits à travers notamment la mise en œuvre de circuits courts en réseau, et la mobilisation de débouchés de proximité et la création de nouvelles activités ;</p> <p>S'assurer de la qualité des produits en cohérence avec les possibilités de débouchés et les demandes et exigences des consommateurs et clients.</p>	<p>Maitriser les charges et la gestion administrative pour en faire un outil de pilotage et de sécurisation de l'entreprise ;</p> <p>Se positionner comme acteur dans une filière ;</p> <p>Choisir le circuit de commercialisation le plus adapté et si besoin combiner différents circuits pour dégager de la valeur ajoutée ;</p> <p>Analyser la faisabilité technique, économique et organisationnelle d'une conversion à l'agriculture biologique et en maîtriser les itinéraires techniques ;</p> <p>Saisir les opportunités de développement de nouvelles activités et s'insérer dans des projets territoriaux ;</p> <p>Orienter et gérer la production en y intégrant les stratégies de qualité de produit et de processus de production pour répondre aux attentes de ses clients et assurer ainsi ses débouchés.</p>
<p>Stratégie et pilotage d'entreprise</p>	<p>Anticiper pour s'adapter à des marchés et des soutiens publics instables pour garder une autonomie de décision et une sécurité ;</p> <p>Manager des entreprises et gérer des systèmes de plus en plus complexes avec des collectifs de travail plus diversifiés et des nouveaux modes d'organisation.</p>	<p>Anticiper, comprendre et se situer dans un contexte économique, social et environnemental en évolution, porteur d'incertitudes et d'opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les enjeux du développement durable et le contexte d'évolution de la PAC, comprendre les marchés et l'évolution de la demande sociétale, • Savoir s'informer et être en veille pour avoir une attitude prospective et proactive, • Anticiper 2013 (PAC) <p>Raisonner la stratégie de l'entreprise en fonction du contexte et de ses propres choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Raisonner globalement et de manière cohérente le système de production en prenant en compte les différentes dimensions de l'entreprise, • Construire des stratégies inscrites dans la durabilité : prendre en compte les équilibres entre productions, grâce à une démarche systémique ...

<p>Volet environnemental du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'évolution de leurs systèmes d'exploitation, itinéraires techniques et pratiques ; • Vers une meilleure autonomie énergétique des entreprises ; • Dans les démarches de certifications environnementales ; • Dans leur participation à la gestion concertée des ressources et dans les lieux de décision stratégique au niveau d'un territoire. 	<p>Mettre en œuvre des systèmes, itinéraires techniques et pratiques précises plus respectueuses de l'environnement compatibles avec les équilibres économiques et de charges de travail de l'entreprise ;</p> <p>Mettre en œuvre de nouvelles approches dans la conduite des systèmes d'élevage prenant en compte le bien-être et la santé animale ;</p> <p>Améliorer le bilan énergétique de l'entreprise ;</p> <p>Choisir et mettre en œuvre les démarches ou certifications environnementales les plus adaptées à son entreprise ;</p> <p>S'impliquer dans des dispositifs de gestion concertée des ressources et dans les lieux de dialogue territoriaux.</p>
<p>Volet social du développement durable</p>	<p>Améliorer la qualité d'exercice des métiers en optimisant l'organisation du travail et en renforçant les liens avec les acteurs du territoire.</p>	<p>Développer le dialogue avec les usagers d'un même territoire et la communication avec le monde de l'enseignement et de la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les préoccupations des citoyens – habitants – consommateurs, • Savoir communiquer sur sa façon de produire, ses produits et son métier auprès de différents interlocuteurs. <p>Optimiser l'organisation du travail et gérer les relations humaines dans le cadre de diverses formes d'organisation collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manager en commun de grandes unités, • Recruter des salariés, intégrer de nouveaux associés, • Gérer les relations humaines dans le cadre des différentes formes d'emploi et de travail collectif, • Savoir optimiser son temps et déléguer ; gérer l'incertitude et le stress ; <p>Savoir prendre les mesures nécessaires à la prévention des risques santé sécurité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les risques santé sécurité, • En matière d'utilisation des produits phytosanitaires, préparer le certiphyto.

<p>Amélioration de sa technicité</p>	<p>Conforter le revenu en agissant sur les acteurs produits/charges</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les fondamentaux de la fonction de production par une actualisation de ses savoirs et savoir-faire. • Réduire les charges en élargissant les champs de compétences internes. <p>Valoriser progressivement les domaines de base (enregistrements comptables) comme outils de remise en cause et d'aide à la décision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la comptabilité, les règles fiscales et juridiques dans le but d'acquérir et de valoriser son autonomie administrative et décisionnelle. • Maîtriser les outils informatiques et les NTIC (logiciels, internet...) • Développer l'autonomie dans le choix des itinéraires techniques en productions végétales par une meilleure connaissance des progrès scientifiques pour les adapter aux situations rencontrées : techniques de travail du sol, de conduite de cultures, d'assolement... sans prise en compte spécifiques des enjeux environnementaux • Améliorer la conduite et la gestion courante et quotidienne de l'élevage (conduite des troupeaux, alimentation, techniques de contention, soins vétérinaires, dressage, ...) • Réaliser l'entretien et la maintenance (engins, machines, outils, bâtiments...), • Maîtriser la conduite d'engins et permis, ...
<p>Installation et renouvellement des générations, évolution des parcours professionnels</p>	<p>Le renouvellement des générations représente un enjeu fort pour l'agriculture de demain dans la région. Pour relever ce défi, nous considérons que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les personnes en démarche d'installation ou en création d'entreprise, quels que soient leurs itinéraires professionnels, leurs motivations et leurs projets d'entreprise doivent pouvoir trouver une offre de formation qui contribuera à la consolidation de leur projet professionnel. • Les cédants doivent de leur côté trouver une offre de formation qui leur permette d'anticiper le devenir de l'entreprise et de préparer les transmissions, de favoriser les transitions et la réussite des projets de reprise d'entreprise. 	<p>Accompagner les contributeurs dans leur démarche d'installation, en privilégiant un travail et les apports sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'émergence et travail sur le projet d'installation - la forme juridique de l'installation - l'installation en société - l'analyse économique du projet <p>Stages spécifiques pour les personnes en démarche de cessation d'activité (transmission) ou en reconversion professionnelle (VAE, Bilan de compétence, nouvelles qualifications en vue de retrouver un emploi)</p>

LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Pour l'ensemble des actions éligibles, le taux d'aide publique sera de 100% du coût pédagogique soit :

- 60 % par VIVEA
- 40 % par le FSE

La prise en charge financière se fera à l'heure stagiaire.

Pour les organismes de formation non assujettis à la TVA, le montant TTC correspond au montant net de taxes.

La prise en charge demandée dans la demande d'agrément doit correspondre à la totalité des coûts pédagogiques.

Aucun autre cofinancement ne doit être sollicité par l'organisme de formation.

LES PIÈCES À FOURNIR

Le paiement de l'action de formation par VIVEA sera effectué après saisie du dossier de réalisation sur l'extranet de VIVEA (dans le mois qui suit le dernier jour de formation) ET réception des pièces suivantes :

- Les « fiches individuelles du participant » originales (formulaire VIVEA) renseignées et signées par les contributeurs,
- Une copie de la feuille d'émargement signée par les participants, l'animateur et le ou les intervenants, séance par séance (matin, après-midi, soirée) et mentionnant :
 - l'intitulé de l'action de formation,
 - les dates de réalisation de la formation,
 - les horaires des séances,
 - les noms et prénoms de l'animateur et les coordonnées complètes de son organisme de rattachement,
 - les noms et prénoms du ou des intervenants,
 - les noms et prénoms des participants.

Cette feuille d'émargement devra permettre une lisibilité précise du temps de présence imparti à chacun. La feuille d'émargement constitue la contrepartie sur support papier de la grille de présence des stagiaires que l'organisme doit saisir sur l'extranet lors de l'envoi du dossier de réalisation par informatique.

- Des preuves de publicité faite auprès des stagiaires sur les financeurs (logos, encarts...)
- Une convention de cofinancement par formation, dûment signée (elle sera disponible sur l'EXTRANET VIVEA).

L'ensemble des pièces doit être envoyé à VIVEA au plus tard un mois après la fin de chaque action de formation à l'adresse suivante :

VIVEA

**Service de traitement des dossiers
13—15 rue Eugène Flachat
75017 Paris**